

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 17 mai 2016
Séance du 9 mai 2016

3 Budget principal – subventions aux associations

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, BOUADDI, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mme GOMES-NASCIMENTO, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. LEMAIRE	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme CARLIER	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

- Rapport de présentation :

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Le tissu associatif local, très diversifié, joue un rôle essentiel dans la vie de la commune.

Tout au long de l'année, la municipalité apporte un soutien administratif et technique aux associations par :

- le prêt de matériel,
- la mise à disposition de locaux,
- l'invitation aux manifestations de la ville, aux réunions de concertation, etc.

La ville de Creil apporte également une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt général et local de leurs actions.

Dans ce cas, un contrôle est effectué par les services municipaux pour veiller à la bonne utilisation des fonds publics.

Au vu des dossiers remis dans les délais impartis, vous trouverez ci-jointe la liste des associations retenues avec, pour chacune d'entre elles, le montant de la subvention proposé.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1611-4, L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu le budget primitif 2016,

Vu la liste ci-annexée des subventions à attribuer aux différentes associations concernées, établie conformément à l'annexe budgétaire B1.7,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 9 mai 2016,

Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date du 19 avril 2016,

Vu l'avis de la commission « Education, périscolaire et jeunesse » en date du 21 avril 2016,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 26 avril 2016,

Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date du 29 avril 2016,

Vu l'avis de la commission « Développement économique local, commerce et emploi » en date du 27 avril 2016,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 6

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2016, l'attribution de subventions aux associations conformément à la liste ci-annexée.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus au budget de la ville et détaillés dans l'annexe ci-jointe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **18 MAI 2016**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 23.05.16

et publication ou notification le 23.05.16

affiché le 18.05.16

CREIL, le 23.05.2016

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire, et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY